



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2018-239

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2018

# Sommaire

## **Assistance publique - Hôpitaux de Paris**

- 75-2018-07-05-004 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.6147-10 du code la santé publique du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (6 pages) Page 3
- 75-2018-07-10-012 - Arrête n°2018-08 portant délégation de signature le la directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Sud du 10 07 2018 (9 pages) Page 10
- 75-2018-07-10-011 - Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest du 10 juillet 2018 (1 page) Page 20
- 75-2018-07-16-002 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique du directeur des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix (6 pages) Page 22

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris**

- 75-2018-07-13-002 - Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2018-06-28-009 du 28 juin 2018 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des compétences de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4 pages) Page 29

## **Préfecture de Police**

- 75-2018-07-16-011 - Arrêté n°DDPP 2018-48 accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris. (4 pages) Page 34

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2018-07-05-004

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article  
R.6147-10 du code la santé publique du directeur des  
Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine  
(sites Adélaïde Hautval, Beaujon, Bichat–Claude-Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2014343-001 nommant Monsieur François Crémieux à compter du 12 novembre 2014 directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 modifié le 18 novembre 2016 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame **Pauline Maisani**, directrice de groupe hospitalier adjointe à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Samia Ibégazène**, Directrice Adjointe, chargée par intérim des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Madame **Samia Ibégazène**, Directrice Adjointe, chargée par intérim des ressources humaines médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Madame **Aline Coudray**, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Olivier Vilain**, Directeur Adjoint, chargé des investissements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G (4, 5, 6, 8, 9, 31, 32) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Olivier Savin**, ingénieur, chargé du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Patrick Cossard**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Bandiougou Sow**, adjoint au chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Franck Copperé**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

- Monsieur **Patrick Bodo**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

### **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Aymeric Chauchat, directeur du site Louis-Mourier, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Madame Christine Paumard, directrice du site Adélaïde Hautval, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site Bichat - Claude-Bernard, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Madame Marie Warnier, directrice par intérim du site Beaujon, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Madame Christine Paumard, directrice du site Bretonneau, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le Directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'empêchement de Madame Samia Ibégazène, Directrice adjointe, chargée par intérim des ressources humaines non médicales délégation est donnée à Monsieur Grégory Guibert, directeur des ressources humaines adjoint, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Pauline Kerignard, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Sylviane Gautrand, adjoint des cadres hospitaliers, Madame Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Samia Ibégazène ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Samia Ibégazène, Directrice Adjointe, chargée par intérim des affaires médicales, délégation est donnée à Monsieur Grégory Guibert, directeur des ressources humaines adjoint, Monsieur Tony Loiseau, attaché d'administration hospitalière, Madame Dalila Flici, Adjoint des Cadres, à

l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Samia Ibegazène et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Aline Coudray, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, délégation est donnée à Monsieur Brahim Bouzeria, responsable logistique, Madame Fanny Brun Grollier, Technicien Supérieur Hospitalier, Madame Christel Coeurderoy, Technicien Supérieur Hospitalier, Monsieur Sébastien Lioni, Technicien Supérieur Hospitalier, Monsieur Ludovic Lebatard, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Madame Christelle Predinas, responsable du service achats, Monsieur Patrick Didier, Technicien Supérieur Hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Aline Coudray et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier Vilain, Ingénieur Général, chargé des investissements, délégation est donnée à Monsieur Arsène Lollichon, ingénieur, directeur des travaux et de la maintenance, Monsieur Anthony Hamon, ingénieur biomédical, responsable des équipements, Monsieur Sébastien Vesseron, ingénieur biomédical, adjoint au Directeur des équipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Olivier Vilain et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur adjoint, chargé de la recherche, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe et Madame Audrey Jaffrelo, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G (4, 5, 6, 8, 9, 31, 32) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, chargé des finances, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe, Monsieur Pierre Rosmorduc, directeur adjoint et Madame Emilie George, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de Madame Marie Warnier, Directrice par intérim du site de Beaujon, délégation est donnée à Monsieur Grégory Guibert, directeur des ressources humaines adjoint, Madame Samia Ibegazène, directrice par intérim des ressources humaines, Madame Karine Corbrion, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marie Warnier a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice par intérim du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site de Bichat, délégation est donnée à Madame Marie Warnier, directrice des opérations, Monsieur Alain Bentounsi, Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud Giraudet a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Monsieur Aymeric Chauchat, directeur du site Louis Mourier, délégation est donnée à Monsieur Ludovic Tripault, directeur des soins, Madame Nathalie Ammar-Khodja, adjointe au directeur des soins, Madame Samia Ibegazène, directrice des ressources humaines adjointe, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Aymeric Chauchat, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Madame Christine Paumard, directrice du site de Bretonneau, délégation est donnée à Madame Aline Coudray, directrice achats, prestations logistiques et développement durable, Maria Devaud, Directrice des soins, Monsieur Brahim Bouzeria, ingénieur logistique, Madame Corinne Tenor, cadre de santé à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Christine Paumard, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de Madame Christine Paumard, directrice du site Adélaïde Hautval, délégation est donnée Monsieur Ludovic Tripault, directeur des soins, Madame Sylvie Karcher, cadre de santé, Madame Isabelle Nyobe, cadre de santé, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Christine Paumard a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Adélaïde Hautval

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé, pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

- Maryline Acrement, Attachée d'Administration Hospitalière
- Pascale Adenot, Cadre de Santé
- Soumaya Alili, Directrice d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médicaux Sociaux AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Thomas Bardot, Cadre de Santé
- Alain Bentounsi, Coordonnateur général des soins
- Brahim Bouzeria, Ingénieur Logistique
- Djamila Coathalem, Cadre de Santé
- Christel Coeurderoy, Technicien Supérieur Hospitalier
- Karine Corbrion, Directrice des soins
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur Adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Patrick Colau, Cadre de Santé
- Aline Coudray, Directrice Adjointe
- Valérie Courage, Cadre de santé
- Maria Devaud, Directrice des Soins
- Julie Digeon, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Cindy Duchamp, Attachée d'Administration Hospitalière
- Elham El Ghandour, Cadre de Santé
- Dalila Flici, Adjoint des Cadres
- Laurent Fournau, Cadre de Santé
- Arnaud Giraudet, Directeur adjoint
- Inès Gravey, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Anthony Hamon, ingénieur biomédical
- Samia Ibégazène, Directrice Adjointe
- Audrey Jaffrelo, Attachée d'Administration Hospitalière

- Sylvie Karcher, Cadre de Santé
- Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Sébastien Lioni, Technicien Supérieur Hospitalier
- Pauline Maisani, Directrice Adjointe
- Sabrina Meslem, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie Nobili, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Isabelle Nyobe Nlend, Cadre de Santé
- Christine Paumard, Directrice Adjointe
- Henri Pham, Attaché d'Administration Hospitalière
- Saïda Rachid, Cadre de Santé
- Pierre Rosmorduc, Directeur adjoint
- Béatrice Rouyer, Cadre de Santé
- Christelle Soupraya, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Nathalie Serfas, ingénieur biomédical
- Catherine Tardy, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Julie Thuilleaux, Directrice Adjointe
- Violaine Tiquant, Cadre de Santé
- Ludovic Tripault, directeur des soins
- Franck Valy, Ingénieur informatique
- Marc Vanicatte, Ingénieur Biomédical
- Sophie Viane, Adjoint des cadres Hospitalier
- Marie Warnier, Directrice Adjointe

**ARTICLE 6 :**

L'arrêté n° 75-2018-04-24-001 du 24 avril 2018 portant délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est abrogé.

**ARTICLE 7 :**

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 05 juillet 2018



François Crémieux

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2018-07-10-012

Arrête n°2018-08 portant délégation de signature le la  
directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Sud du 10 07  
2018

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n°2018-08 HUPS

**La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud**

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 7 novembre 2014 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Madame Elsa GENESTIER, en qualité de Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud,

Vu les arrêtés directoriaux N°2010-293DG, 2011-44DG, 2012-0042DG, 2012-0043DG, ANADDG 201301007, ANADDG 2013/060001 et ANADDG 2014/020006, ANADDG2014080005, ANADDG2014/12 0001, l'arrêté du CNG en date du 28 janvier 2015 nommant monsieur Vincent VAUCHEL, l'arrêté du CNG en date du 18 mars 2015 nommant madame Marion LOPEZ, ANADDG2015/03 007 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Antoine Bécère - Bicêtre - Paul Brousse, l'arrêté du CNG en date du 10 novembre 2015 nommant Monsieur Denis DUCASSE.

## ARRETE

### ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

#### 1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée à **M. Denis DUCASSE**, Directeur du groupe hospitalier adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006.

#### 1.2 DIRECTION DE SITE :

Délégation générale de signature est donnée à :

##### 1.2.1 *Site Antoine Béclère*

**Mme Marie JAOUX**, Directrice du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **Mme Marie LAJOUX**, Directrice du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Mme Marie LAJOUX** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Antoine Béclère, à :

- **M. Vincent VAUCHEL**, adjoint à la Directrice, chargé du personnel médical
- **M. Olivier TRETON**, adjoint à la Directrice, chargé de l'offre de soins et des coopérations territoriales,
- **M. Florian DECOUSSER**, adjoint au directeur chargé de la qualité-gestion des risques et des droits des patients.

##### 1.2.2 *Site Bicêtre*

**Mme Agnès LESAGE**, Directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Mme Agnès LESAGE** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- **Mme Pascale ROCHER**, adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche,
- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques,
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable,

##### 1.2.3 *Site Paul Brousse*

**M Denis DUCASSE**, Directeur du site Paul Brousse, par intérim, à l'effet de signer pour ce site tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **M. Denis DUCASSE**, Directeur du site Paul Brousse, par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **M. Denis DUCASSE** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Paul Brousse, par intérim, à :

- **M. Richard FIZAINÉ**, adjoint au Directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable,
- **M. Jean François SICARD**, Directeur- adjoint chargé des ressources humaines par intérim,
- **M. Guillaume LARIVIERE-VILLA**, adjoint au directeur chargé des ressources humaines

## **ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- **M. Jean François SICARD**, Directeur adjoint chargé des ressources humaines par intérim, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F4, G1, G2, G3, G 30, H et J1
- **N.**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B17, B18, F, G (à l'exclusion de G4, G5 et G6), H, I et J1
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, E, F5, G31, et H1
- **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, G3, G4, G5, G6, G28, H et J1,
- **Mme Marie Françoise DOVAL**, Coordonnatrice générale des soins, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B26, G1 et G2, G28, H2, H4, H5 et K1,
- **Mme Pauline LALANDE**, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

En cas d'empêchement de **M. Jean François SICARD**, Directeur adjoint chargé des ressources humaines par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Guillaume LARIVIERE-VILLA**, adjoint au Directeur chargé des ressources humaines pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F4, G1 et G2
- **Mme Noémie MILLIASSEAU**, Référente RH site Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **M. Denis GUITTEAUD**, Référent RH site Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Alexandra BAUDIFFIER**, Référente RH site Paul Brousse, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Muriane LOUIS THERESE**, Responsable gestion-paie Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **M. Léonard WENDLING**, Responsable du Département mouvements des personnels et suivi du budget pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Marie-Christine MULOWA**, Responsable du Département relations sociales et conditions de travail pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, G1, G2 et G3
- **Mme Nathalie CROQUELOIS**, Responsable de formation, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26

En cas d'empêchement de **N.**, Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Vincent VAUCHEL**, adjoint à la directrice, chargé du personnel médical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6 et G8), H et I
- **M. Olivier TRETON**, adjoint à la directrice, chargé de l'offre de soin et des coopérations territoriales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6 et G8) H et I
- **M. Florian DECOUSSER**, adjoint à la directrice, chargé de la qualité -gestion des risques et des droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6 et G8), H et I
- **Mme Nicoise CHALUS**, *Chargée des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F, H (à l'exception de H5) et I*
- **M. Pierre PERES**, Responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F4, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6, G7, G8, G9, G31, G32) et H (à l'exclusion de H3)
- , Attachée d'administration hospitalière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G9, G28, G29, G31, G32, et G35,
- **Mme Peggy GUEZ**, Adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6, G7, G9, G31 et G32)
- **Mme. Esther BEAUDOIN**, Adjoint des cadres pour matières énoncées à l'article 1 paragraphe G31, G32 et G35

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Richard FIZAINE**, adjoint au Directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H1

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Denys-Xavier PATUREL** adjoint au Directeur, chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G31 et E
- **Mme Sophie DERAMAT**, adjointe au Directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- **Mme. Nathalie PICQUET**, adjointe au Directeur, chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- **M. Tom DARIN**, responsable du département sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **M. Christian DUBOIS**, chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **Charles CHAVANT**, chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **Victor ALMEIDA**, chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Pascale ROCHER**, adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28 et H
- **M. Benjamin PAULOT**, responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6 et H
- **Mme Maurine BROUARD**, responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, H2 et H3
- **N.** , responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H

- **Mme Pascale LECOINDRE**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Nathalie COULON**, responsable des admissions et frais de séjours à Paul Brousse pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Brigitte TENIN**, responsable des admissions, frais de séjours d'Antoine Bécère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Jacqueline NARDONE**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Laurence HABERT**, responsable des traitements externes du site Antoine Bécère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **M. José VENTADOUR**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3

En cas d'empêchement de **Mme Marie Françoise DOVAL**, Coordinatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **N.**, Directeur adjoint des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,
- **Mme Hadjila LEROUGE**, Directrice adjointe des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,
- **Mme Khadidja KARADENIZ**, Directrice adjointe des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,

En cas d'empêchement de **Mme Pauline LALANDE**, Directrice adjointe chargée de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Charlotte HENRY**, adjointe à la Directrice chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2

### **ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

#### En matière de contrats et de conventions

- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **N.**, Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Denys-Xavier PATUREL**, adjoint au Directeur chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **Mme Sophie DERAMAT**, adjointe au Directeur chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

- **Mme. Nathalie PICQUET**, adjointe au Directeur chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Richard FIZAINÉ**, adjoint au Directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Pascale ROCHER**, adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **M. Benjamin PAULOT**, responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
- **Mme Maurine BROUARD**, responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
- **N.**, responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2

En cas d'empêchement de **N.**, Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Vincent VAUCHEL**, adjoint à la Directrice, chargé du personnel médical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **M. Olivier TRETON**, adjoint à la directrice, chargé de l'offre de soins et des coopération territoriales générales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **M. Florian DECOUSSER**, adjoint à la Directrice, chargé de la qualité -gestion des risques et des droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **M. Pierre PERES**, Responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme Peggy GUEZ**, Adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme. Esther BEAUDOIN**, adjoint des cadres pour matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10
- **N.**, Directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité - gestion des risques et des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4,
- **M. Jean-François SICARD**, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, par intérim, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Richard FIZAINE**, adjoint au Directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- **M. Niccolo CURATOLO**, Pharmacien chargé des opérations, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme Laurence CHARTIER**, Responsable du Bureau de l'économat et des fournisseurs, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme Chrystelle DOLMEN**, Responsable du service achats du groupe hospitalier, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme. Iphana RHODE**, Responsable restauration Paul BROUSSE, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme Anne Claire HARDOUIN**, Responsable restauration Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme Virginie KERGUIGNAS**, Responsable Ecologie hospitalière, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Denys-Xavier PATUREL**, adjoint au Directeur chargé des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Sophie DERAMAT**, adjointe au Directeur chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme. Nathalie PICQUET**, adjointe au Directeur chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Pascale ROCHER**, adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, et C8
- **M. Benjamin PAULOT**, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **Mme Maurine BROUARD**, responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **N.**, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **Mme Maryse LE MEUR**, responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10
- **Mme Laurence HABERT**, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Nelly RIGOLE**, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10.
- **Mme Nathalie COULON**, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Jacqueline NARDONE**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Brigitte TENIN** responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Pascale LECOINDRE** responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **M. José VENTADOUR**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

En cas d'empêchement de **N.**, Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Vincent VAUCHEL**, adjoint à la Directrice chargé du personnel médical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- **M. Olivier TRETON**, adjoint à la Directrice, chargé de l'offre de soins et des coopérations territoriales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- **M. Florian DECOUSSER**, chargé de la qualité-gestion des risques et des droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- **Mme Niçoise CHALUS**, Chargée des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2

#### **ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 3 du présent arrêté,
  - **Administrateurs de garde en premier**
    - Marie-Anne RUDER Directrice d'hôpital
    - Mme Florence FAVREL-FEUILLADE Directrice d'hôpital
    - Agnes LESAGE Directrice d'hôpital
    - Vincent VAUCHEL Directeur d'hôpital
    - Jean-François SICARD Directeur d'hôpital
    - Richard FIZAINÉ Directeur d'hôpital
    - Guillaume ECKERLEIN Directeur d'hôpital
    - Marie LAJOUX Directrice d'hôpital
    - 
    - Olivier TRETON Directeur d'hôpital
    - Guillaume LARIVIERE-VILLA, Directeur d'hôpital
    - Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
    - Elsa GENESTIER, Directeur d'hôpital
    - Pascale ROCHER, Directeur d'hôpital
  - **Administrateurs de garde en Deuxième**
    - Mme Michelle MONTEIL, Adjointe des cadres hospitaliers
    - Mme Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers
    - Mme Agnès WOELFFEL, Attachée d'Administration Hospitalière
    - Mme Fabienne GILBERT, Adjointe des cadres hospitaliers
    - M. Léonard WENDLING, Attaché d'Administration Hospitalière
    - Mme Marie-Christine MULOWA, *Attachée d'Administration Hospitalière*
    - Mme Diane LEVY, Attachée d'Administration Hospitalière
    - Mme Isabelle ORENGA, Attachée principale d'Administration Hospitalière
    - Mme Catherine SUQUET, Cadre sup IDE
    - Mme Hadjila LEROUGE, Directrice des Soins
    - Mme Khadidja KARADENIZ, Directrice des Soins
    - Mme Frédérique DUCHESNE, Attachée d'Administration Hospitalière
    - Mme Noémie MILLIASSEAU, Attachée d'Administration Hospitalière
    - M. François PINCHON, Attaché d'Administration Hospitalière
    - M. Jean-Pierre CARLIER, Attaché d'Administration Hospitalière
    - Mme Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers
    - 
    - M. Denis GUITTEAUD, Attaché d'Administration Hospitalière
    - M. Pierre PERES, Attaché d'Administration Hospitalière
    - Mme Maurine BROUARD, Attachée d'Administration Hospitalière
    - Mme Lina GUERS, Attachée d'Administration Hospitalière

- Mme Khadidja KARADENIZ, Directrice des Soins
- Mme Nicoise CHALUS, Attachée d'Administration Hospitalière
- Mme Sophie GOULFIER, Attachée d'Administration Hospitalière

#### **ARTICLE 5 ABROGATION**

L'arrêté n° 75-2016-05-17-015. HUPS de délégation de signature du 25 janvier 2018 est abrogé.

#### **ARTICLE 6 EXÉCUTION**

La Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 10 juillet 2018

Elsa GENESTIER  
Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud



Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-07-10-011

Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial  
n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général  
de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de

*Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du  
Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics*

*pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest du 10 juillet 2018*

Arrêté Directorial n° 2018 –

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté NNA DDG 2018-06 0004 du 25 juin 2018 nommant Madame Anne LEFEBVRE directrice des hôpitaux universitaires Paris-Ouest par intérim

Le secrétaire général entendu,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er :** L'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 susvisé est modifié comme suit :

- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest  
Mme Anne LEFEBVRE, directrice par intérim

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 10 JUIL. 2018



Martin HIRSCH

# Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-07-16-002

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.  
6147-10 du Code de la santé publique du directeur des  
Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

**Arrêté de délégation de signature  
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

**Le directeur des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix**

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°20122114-0001 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice Générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 par l'arrêté directorial n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directorial n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée à **Mme Edith BENMANSOUR**, Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière - Charles Foix, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires la Pitié Salpêtrière - Charles Foix, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 par l'arrêté directorial n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directorial n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016

## ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mr Olivier PARIS**  
Directeur des Ressources Humaines,  
  
à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mr Jérôme HUBIN**  
Directeur des Finances,  
  
à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mr Lyonel VERLEY**  
Directeur des services Economiques et Logistiques  
  
à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318 – 0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mr Eric ROUSSEL**  
Directeur de la Stratégie et des Affaires Médicales  
  
à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mme Agnès PETIT**  
Ingénieur, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques et de l'organisation  
  
à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mr Pascal SOUBIGOU**  
Ingénieur, Directeur de l'Investissement  
  
à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mme Annie BOISSON**  
Ingénieur, Directrice des Systèmes d'Information  
  
à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mr Philippe MAURICE**  
Coordinateur Générale des Soins par intérim  
  
à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe K et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318 – 0006 du 14 novembre 2013 modifié

### ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Edith BENMANSOUR**, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre modifié

- **Mme Camille COTIS** Directrice du site Charles Foix, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

La délégation prévue par le présent article est mise en œuvre par son bénéficiaire dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

### ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Olivier PARIS, Directeur des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mr Pierre MARGAIN**  
Adjoint au Directeur des Ressources Humaines

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS, délégation est donnée à **Mme Catherine EL KAIM**, Attachée d'Administration, et pour les seuls points relevant du site de Charles Foix, **Mme Sandrine TANQUEREL**, Attachée d'Administration

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G, uniquement pour les points 1, 2 et 6 et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

**Mme Véronique BOULBEN**, Attachée d'Administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, uniquement pour les points 1, 2 et 6 de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

**Mr Thomas JOULOU**, Adjoint des Cadres, **M. Thomas GAUTIER**, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; points 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,26,27,31,32,36,38 et paragraphe G ; point 6 de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

**M. Bruno QUELLEC**, Adjoint des Cadres et **Mme Sarah BALTAZE**, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; point 6 de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

**Mr Victor TERRINE**, Chargé de Mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; points 4, 6, 9, 10,11, 26,32 de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

**Mme Chantal DESHAYE**, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; point 8,27,28 de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'empêchement de Mr Jérôme HUBIN, Directeur des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Mathilde LEFEVRE**  
Adjointe au Directeur des Finances

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence de Mr Jérôme HUBIN et de Mme Mathilde LEFEVRE, délégation est donnée à **Mme Lucie HAMON**, Attachée d'Administration à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions

En cas d'empêchement de Mr Lyonel VERLEY, Directeur des Services Economiques et Logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mlle Marie-Liesse LEFRANC**  
Adjointe au Directeur des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Lyonel VERLEY et de Mlle Marie-Liesse LEFRANC délégation est donnée à **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, Adjoint des Cadres, uniquement pour les points 1, 2, 4, 7, 9 du paragraphe C de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'empêchement de Mme Agnès PETIT, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Françoise LAMBERDIERE**, Responsable de la Gestion des risques et **Mme Nadia FLEURY**, Responsable des relations avec les usagers uniquement pour les points 1 et 4 du paragraphe F et paragraphe H point 1 de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'empêchement de M. Eric ROUSSEL, Directeur de la Stratégie et des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mr Stéphane HENIN**, Attaché d'Administration. pour les matières correspondant à ses fonctions
- **M.**, Adjoint des Cadres, uniquement sur le paragraphe G de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'empêchement de Mr Pascal SOUBIGOU, Directeur de l'Investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mr Michaël AUCOUTURIER**, Ingénieur, Directeur des Travaux, pour les matières correspondant à ses fonctions,
- **Mme Eve BOUDON**, Ingénieur, Directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de Mr Pascal SOUBIGOU, Directeur de l'Investissement, de Mr Michaël AUCOUTURIER et de Mme Eve BOUDON délégation est donnée à :

- **N**, Attachée d'Administration, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de Mme Annie BOISSON, Directrice des Systèmes d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Sylvie CITERNE**, Adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mr Jérôme HUBIN**  
Directeur des Finances

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Edith BENMANSOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié-Salpêtrière,

En cas d'empêchement de Mme Camille COTIS, Directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Sylvie SAUVAGE**  
Directrice des soins

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Camille COTIS a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix à l'exception du paragraphe C de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à

- **Mme Edith BENMANSOUR, Mr Olivier PARIS, Mr Pierre MARGAIN, Mr Jérôme HUBIN, Mr Lyonel VERLEY, Mme Mathilde LEFEVRE, Mme Agnès PETIT, Mme Camille COTIS, Mme Muriel BROSSARD – LAHMY, Melle Marie-Liesse LEFRANC**
- **Mr Yann LHOMME**, Directeur, mentionné sur l'annexe 2 de l'arrêté directeur n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, est placé sous l'autorité du directeur du groupe hospitalier pour la période de la garde administrative
- **Mme Anne BOURBON, Mr Philippe MAURICE, Mme Sylvie SAUVAGE**,  
Directeurs de Soins
- **Mme Catherine EL KAIM, Mme Nathalie CASPERS, Mme Nathalie BONNET, Mme Sandrine TANQUEREL**

- **Mr Stéphane HENIN**  
Attachés d'Administration Hospitalière ;
- **Monsieur Nicolas CABERO-FLOREAN**  
Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du site Charles Foix
- **Madame Françoise ERTEL**  
Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du site de la Pitié Salpêtrière
- **Madame Béatrice LE BALANGER**  
Responsable des affaires générales du site Charles Foix

**ARTICLE 7 :**

L'arrêté n° 75-2018-01-08-003 GH PSL/CFX du 8 janvier 2018 portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 8 :**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière/Charles Foix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 16 juillet 2018



**Serge MOREL**

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2018-07-13-002

Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2018-06-28-009 du 28 juin  
2018 portant délégation de signature du Directeur du  
Centre de la Formation et du Développement des  
compétences de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Arrêté précisant l'arrêté portant délégation de signature

Le Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences  
de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4 et 7, L.6145-8 et 9, L.6147-1, L.6147-4, L.6147-5, R.6143-38, R.6145-5 à 9, R.6147-1, R.6147-5, R.6147-10, D.6143-33 à 35,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu l'arrêté directeurial n°75-2018-06-14-001 DG du 14 juin 2018 modifiant l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,
- Vu la décision directeuriale n°2011-0053 DG modifiée fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,
- Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP en matière de marchés publics, à Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences,
- Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-07-07-005 du 7 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la direction du Centre de la Formation et du Développement des Compétences,
- Vu l'arrêté n° 75-2016-06-08-013 du 8 juin 2016 portant délégation de la signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des compétences ;
- Vu l'arrêté n° 75-2016-06-08-014 du 8 juin 2016 portant délégation de la signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des compétences ;

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Claude ODIER, Adjointe au Directeur, à l'effet de signer au nom du directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences, les décisions, actes administratifs, contrats de toute nature relevant du fonctionnement courant du Centre de la Formation et du Développement des Compétences, ainsi que les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés, dans les conditions prévues par l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Roselyne VASSEUR, coordonnatrice pédagogique des écoles et instituts de formation initiale, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC, les décisions et actes administratifs relevant de l'organisation et du suivi de la coordination des écoles, à l'exclusion des bons de commande,
- Monsieur Stéphane DAVID, praticien hospitalier, responsable du Département du Développement Professionnel Continu Médical, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC, les décisions et actes administratifs relevant de son département, à l'exclusion des bons de commande.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Karim DRAZ, Directeur adjoint chargé des services économiques et logistiques (DACSEL), à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC :
  - Pour le secteur Marchés : les pièces nécessaires à la publication et les rapports et décisions de tout ordre relatives à la passation et à l'exécution des marchés, hormis les décisions de notification de marché ou d'avenant et de résiliation de marché.
  - Pour le secteur Dépenses : les décisions de paiement relatives au fonctionnement du CFDC, les pièces comptables de dépenses, les bons de commande de fonctionnement sur marchés faisant suite à demande d'achat et les bons de commande passés sur simple facture, de montant inférieur à 25 000 € HT par année civile, pour une même opération de travaux ou pour un même groupe homogène de produits et services.
  - Pour le secteur Recettes : les pièces comptables de recettes, les conventions d'accueil d'étudiants de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ou extérieurs à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, suivant une scolarité ou une formation, générant ou non une recette.

ARTICLE 4 :

Pour la Formation initiale,

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Laurence BOHIC, Coordonnatrice générale des soins, directrice des instituts de formation en soins infirmiers Bichat et René Auffray,
- Monsieur Gilles DESSERPRIT, Coordonnateur général des soins, directeur de l'institut de formation des cadres de santé et de l'Institut de Formation des Manipulateurs en Electroradiologie médicale (IFMEM),
- Madame Françoise ERTEL, Coordonnatrice générale des soins, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers et de l'institut de formation d'aides-soignants Pitié-Salpêtrière,
- Madame Claudie GUERIN, Coordinatrice des médiathèques et centres de documentation,
- Monsieur Christophe HOUZÉ, Coordonnateur général des soins, directeur des écoles d'infirmiers anesthésistes et d'infirmiers de bloc opératoire,
- Madame Catherine MACRI, Coordonnatrice générale des soins, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Bicêtre,
- Madame Michèle JARRAYA, Coordonnatrice générale des soins, directrice du centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière,
- Madame Isabelle ABOUSTAIT, Directrice des soins, directrice de l'institut de formation de masso-kinésithérapie,
- Monsieur Nicolas CABERO-FLOREAN, Directeur des Soins, directeur de l'institut de formation en soins infirmiers Charles Foix,
- Madame Michèle CHICHE, Directrice des soins, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers et de l'institut de formation d'aides-soignants Saint-Louis,
- Monsieur Eddy CONSTANTIN, Coordonnateur général des soins, directeur des instituts de formation en soins infirmiers Avicenne et Jean Verdier et de l'institut de formation d'aides-soignants Jean Verdier,
- Madame Laurence GÉRIN, Directrice des soins, Directrice de l'institut de formation en soins infirmiers et de l'institut de formation d'aides-soignants Louis Mourier,
- Monsieur Christophe GENSAC, Cadre supérieur de santé, Adjoint au Directeur de l'institut de formation en soins infirmiers René Auffray,
- Madame Ellen HERVE, Directrice des soins, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers et de l'institut de formation d'aides-soignants Picpus, et de l'école de puériculture,
- Madame Laurence MELIQUE, Directrice des soins, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers et de l'institut de formation d'aides-soignants Emile Roux,
- Monsieur Franck PAILLARD, Cadre supérieur de santé, coordonnateur des centres d'enseignement des secours d'urgences et risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC),
- Madame Nicole PIERRE-POULET, Directrice des soins, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers et de l'institut de formation d'aides-soignants Tenon,
- Madame Michèle RIVIERE, directrice des écoles de sages-femmes Baudelocque et Saint-Antoine,
- Madame Servane VINSON, Directrice des soins, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Henri Mondor,

à l'effet de signer au nom du Directeur du CFDC :

- Les demandes d'achat de classe 6 à hauteur de l'enveloppe budgétaire qui leur est attribuée,
- Le service fait de toutes les factures relevant de leur institut, école ou centre de formation, la validation des factures des universités conventionnées,
- Les conventions de stage sans incidence financière concernant les étudiants de leur institut, école ou centre de formation ainsi que les ordres de mission en lien avec ces conventions sur le territoire métropolitain,
- Les états de paiement des professeurs et intervenants,
- Les états de présence et de participation à ces formations,
- La validation des frais de déplacement des agents dans le cadre de leur mission pédagogique.

**ARTICLE 5 :**

Mesdames Catherine MACRI, Coordonnatrice générale des soins, Michèle JARRAYA, Coordonnatrice générale des soins, Nicole PIERRE-POULET, Directrice des soins, sont respectivement chargées de l'intérim de l'IFSI Ambroise-Paré, de l'IFSI-IFAS Antoine-Béclère et de l'IFSI-IFAS Raymond-Poincaré.

Elles bénéficient des délégations de l'article 4 *supra*.

**ARTICLE 6 :**

Pour la Formation continue,

Délégation de signature est donnée à :

- à Madame Isabelle ABOUSTAIT, Directrice des soins, directrice de l'institut de formation de masso-kinésithérapie (IFMK),
- à Monsieur Christophe HOUZÉ, coordonnateur général des soins, directeur de l'école d'Infirmières Anesthésistes diplômées d'État (IADE) et de l'école d'Infirmières de Bloc Opératoire diplômées d'État (IBODE),
- à Madame Michèle JARRAYA, Coordonnatrice générale des soins, directrice du Centre de formation continue Management et pratiques professionnelles pour le personnel hospitalier (CFC MPPPH), directrice de l'institut de formation de techniciens de laboratoire médical (IFTLM) et du centre de formation continue qui y est rattaché (CFC TLM), directrice du Centre de la formation aux techniques administratives et ouvrières (CFTAO), directrice du centre de formation continue en travail social et éducatif (CFC TSE),
- à Monsieur Franck PAILLARD, Cadre supérieur de santé, coordonnateur des centres d'enseignement des secours d'urgences (CESU) et risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC),

à l'effet de signer au nom du Directeur du CFDC, pour leurs instituts, écoles ou centres de formation respectifs (IFMK, IADE, IBODE, CFC MPPPH, CFC TLM, CFTAO, CFC TSE, CESU NRBC) :

- Les demandes d'achat de classe 6 à hauteur de l'enveloppe budgétaire qui leur est attribuée,
- Le service fait de toutes les factures,  
La validation des factures des universités conventionnées,
- Les conventions de formation avec ou sans incidence financière,
- Les ordres de mission en lien avec ces conventions sur le territoire métropolitain,
- Les états de paiement des professeurs et intervenants,
- Les états de présence et de participation à ces formations,
- La validation des frais de déplacement des agents dans le cadre de leur mission pédagogique.

**ARTICLE 7 :**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un délégataire désigné au présent arrêté, son intérim peut être assuré par délégation temporaire de signature donnée à une personne déterminée par le Directeur du CFDC ou par son adjointe citée à l'article 2 du présent arrêté.

Le Directeur du CFDC et son adjointe citée à l'article 2 *supra* conservent leur pouvoir permanent d'évocation de toute affaire dont la signature est par ailleurs déléguée aux personnes citées au présent arrêté.

ARTICLE 8 :

Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Monsieur Odon MARTIN MARTINIÈRE, en matière de marchés publics.

ARTICLE 9 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2018-06-28-009 du 28 juin 2018 est abrogé.

ARTICLE 10 :

Le présent arrêté est publié au "recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris".

Fait à Paris, le 13/07/2018

**Le Directeur du Centre de la Formation  
et du Développement des Compétences,**

Odon MARTIN-MARTINIÈRE



Préfecture de Police

75-2018-07-16-011

Arrêté n°DDPP 2018-48 accordant subdélégation de  
signature au sein de la direction départementale  
interministérielle de la protection des populations de Paris.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE POLICE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE INTERMINISTERIELLE DE LA PROTECTION  
DES POPULATIONS**

**Arrêté n°DDPP 2018-48**

**Accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale  
interministérielle de la protection des populations de Paris**

**Le directeur départemental par interim de la protection des populations de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 70-415 du 8 mai 1970 relatif à l'organisation sanitaire dans la ville de Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-00458 du 5 juillet 2010 relatif aux missions et à l'organisation de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe), est nommé préfet de Police (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1979 modifié portant règlement sanitaire du département de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 19 avril 2016 portant nomination de Mme Catherine RACE, directrice départementale adjointe de la protection des populations de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-406 du 1<sup>er</sup> juin 2018 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des transports et de la protection du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-407 du 1<sup>er</sup> juin 2018 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public et des services qui lui sont rattachés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-500 du 9 juillet 2018 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public et des services qui y sont rattachés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-501 du 9 juillet 2018 accordant délégation de signature au directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine RACE, Inspectrice en Chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale adjointe de la direction de la protection des populations de Paris en charge de l'interim des fonctions de directeur départemental, Mme Nathalie MELIK, Inspectrice en Chef de la santé publique vétérinaire, cheffe du service Sécurité et loyauté des produits alimentaires, Mme Marguerite LAFANECHERE, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du service protection et santé animales, environnement, M. Philippe RODRIGUEZ, directeur départemental de 1<sup>ère</sup> classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service sécurité et loyauté des produits non alimentaires et services à la personne, Mme Claire DAMIEN, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service protection économique du consommateur et Mme Nathalie RIVEROLA, inspectrice experte de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service appui à l'enquête, reçoivent délégation à l'effet de signer dans

le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions relatifs aux matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2018-501 susvisé.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MELIK, Mme Marguerite LAFANECHERE M. Philippe RODRIGUEZ, Mme Claire DAMIEN et Mme Nathalie RIVEROLA, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives par :

- M. Alexandre BLANC-GONNET, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Mme Nathalie JUSTON, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, par M. Daniel IMBERT, commandant de police, Mme Catherine GONTIER, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Mme Isabelle FOURNET, ingénieur de la Préfecture de police, M. André AMRI, ingénieur de la Préfecture de police, et M. Yacine BACHA, inspecteur de la santé publique vétérinaire, directement placés sous l'autorité de Mme Nathalie MELIK ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MELIK et des cadres placés sous son autorité, Mme Marie-Isabelle TRIVES-CREMIEUX, inspectrice principale et responsable qualité, reçoit délégation dans la limite des attributions et compétences énumérées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article ;
- M. Bruno LASSALLE, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par M. Daniel FAIBRA, Vétérinaire Inspecteur non titulaire, directement placés sous l'autorité de Mme Marguerite LAFANECHERE ;
- Mme Marie-Line TRIBONDEAU, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes, directement placée sous l'autorité de M. Philippe RODRIGUEZ,
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RODRIGUEZ et du cadre placé sous son autorité, Mme Marie-Isabelle TRIVES-CREMIEUX, inspectrice principale et responsable qualité, reçoit délégation dans la limite des attributions et compétences énumérés au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article ;
- Mme Elisabeth ZANELLI, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et en cas d'empêchement de celle-ci, par Mme Véronique AVENEL, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directement placées sous l'autorité de Mme Claire DAMIEN ;
- Mme Camille FORTUNET, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes, directement placée sous l'autorité de Mme Nathalie RIVEROLA ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie RIVEROLA et du cadre placé sous son autorité, Mme Chloé SEDIVY, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, reçoit délégation dans la limite des attributions et compétences énumérés au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article ;

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine RACE, Mme Valérie DELAPORTE, directrice départementale de 2<sup>ème</sup> classe de la concurrence, de la

consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service appui transversal et qualité, reçoit délégation de signature à effet de signer toutes pièces comptables dans le cadre de leurs attributions.

**Article 4 :** L'arrêté n° 2018-005 du 23 janvier 2018 accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la protection des populations de Paris est abrogé.

**Article 5 :** Le directeur des transports et de la protection du public et la directrice départementale adjointe en charge de l'interim des fonctions de directeur départemental de la protection des populations de Paris sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris le 16 juillet 2018

Pour le préfet de police,  
et par délégation,

La directrice départementale par interim de la protection des  
populations de Paris,

